



Fédération des chambres
de commerce du Québec | **fccq**

**EXAMEN DU PROJET HYDROÉLECTRIQUE
EASTMAIN-1-A ET DÉRIVATION RUPERT**

Mémoire de la Fédération des chambres de commerce du Québec
Présenté au Comité provincial d'examen et à la Commission fédérale d'examen

6 avril 2006

TABLE DES MATIÈRES

Présentation de la Fédération des chambres de commerce du Québec	1
Introduction.....	2
Première partie	4
Commentaires sur la justification du projet	
1.1 Une contribution essentielle à la sécurité énergétique.....	4
1.2 Un projet éminemment rentable.....	6
1.3 La création de la richesse collective	7
1.4 La filière éolienne et l'efficacité énergétique ne sont pas des alternatives au Projet	8
Deuxième partie	11
Les retombées régionales	
2.1 Retombées reliées à la construction.....	11
2.2 Retombées reliées à l'exploitation	18
2.3 Reliées aux ententes de partenariat à long terme entre le Promoteur et les collectivités locales.....	18
Retombées reliées au tourisme	20
Conclusion : l'urgence de passer à l'action.....	23

Présentation de la Fédération des chambres de commerce du Québec

Fondée en 1909, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) constitue le plus grand réseau de gens d'affaires au Québec, puisqu'elle regroupe plus de 2 000 entreprises qui emploient près de 720 000 personnes. De plus, elle est la fédération de quelque 170 chambres de commerce locales et régionales qui représentent plus de 55 000 membres individuels ou corporatifs provenant de chacun des secteurs d'activités de l'économie québécoise. La Fédération des chambres de commerce du Québec assure sa gouvernance et accroît sa représentativité du milieu des affaires québécois grâce à un bureau de direction et à un imposant conseil d'administration composé de représentants régionaux, de représentants des chambres locales et régionales ainsi que de nombreux représentants des différents secteurs de l'économie québécoise.

Forte de cet important réseau d'hommes et de femmes d'affaires, la Fédération des chambres de commerce du Québec consacre toute son énergie à sa mission première qui est de contribuer au développement économique du Québec et de ses régions en se portant à la défense de la liberté d'entreprendre. Pour ce faire, la Fédération des chambres de commerce du Québec exerce son leadership auprès de la collectivité et de ses représentants afin d'améliorer le climat d'affaires et de favoriser la création d'entreprises et la création d'emplois.

La FCCQ s'impose comme un carrefour naturel et efficace des besoins des entreprises et des ressources dont disposent le gouvernement et les organismes régionaux de développement économique pour les satisfaire. Son rôle d'intermédiaire crédible entre les besoins des entreprises et la volonté du gouvernement de répondre à ces besoins, tire son origine d'une vision économique du développement québécois qui s'articule autour de quatre thèmes principaux : l'entrepreneurs, la liberté d'entreprendre, la relève et la pérennité des entreprises.

Introduction

La FCCQ adhère à l'esprit du développement durable tout en étant d'abord, de par sa vocation, vouée au développement économique du Québec. Nous recherchons donc des stratégies de développement économique et social compatibles avec la protection de l'environnement. Dans le secteur énergétique, la FCCQ poursuit trois objectifs, tels qu'énoncés dans son mémoire préparé à l'occasion de la consultation générale sur la politique énergétique :

Assurer la sécurité énergétique

La sécurité énergétique peut se définir comme l'assurance d'être à l'abri d'une pénurie d'approvisionnements en électricité susceptible d'entraîner une flambée des prix d'achat à court terme voire, à la limite, une rupture des stocks et un rationnement de la demande. Pour assurer cette sécurité, le Québec doit se donner les moyens de production et de transport suffisants pour être en mesure d'absorber une croissance de la demande supérieure aux prévisions.

Utiliser l'énergie comme moteur de création de richesse

Cet objectif amènera la FCCQ à privilégier, pour répondre à l'augmentation des besoins en énergie au cours des prochaines années, les filières et les projets d'équipements de production présentant les meilleurs coûts de revient complets. Cela signifie aussi que Hydro-Québec doit retrouver une marge de manœuvre suffisante, sur le plan de l'énergie électrique, pour répondre d'abord aux besoins du Québec et aussi être en mesure de redevenir un exportateur net d'électricité, contribuant ainsi à son développement économique.

Viser le développement durable

La production d'énergie et la combustion d'énergie d'origine fossile figurent parmi les activités humaines causant le plus d'impacts sur l'environnement. L'esprit du développement durable vise un équilibre entre les préoccupations économiques, environnementales et sociales. Dans cet esprit, la FCCQ préconise le recours aux modes de production et d'utilisation de l'énergie les moins dommageables

pour l'environnement. Parmi les sources d'approvisionnement en électricité, l'hydroélectricité québécoise est de loin préférable à l'importation d'énergie électrique, produite presque entièrement à l'aide de centrales thermiques émettrices de gaz à effet de serre.

En vertu de ces trois objectifs, la FCCQ appuie le projet Eastmain-1A-Rupert (le Projet) et en souhaite la réalisation dans les meilleurs délais. Dans ce mémoire, nos commentaires porteront sur la justification du projet et sur ses avantages reliés au développement régional.

Première partie

Commentaires sur la justification du projet

1.1 Une contribution essentielle à la sécurité énergétique

Selon la plus récente prévision, les besoins en énergie visés par le Plan d'approvisionnement de Hydro-Québec Distribution croîtront de 13,6 TWh (7,4%) d'ici l'horizon en 2014.¹ Par ailleurs, les besoins en puissance à la pointe hivernale croîtront de 7,1% sur le même horizon. Afin de répondre à cette demande croissante, HQD émettra plusieurs appels d'offres au cours des prochaines années.

Pour être en mesure de soumissionner en réponse aux prochains appels d'offres du Distributeur, et aussi pour mieux se prémunir contre le risque de faible hydraulité, Hydro-Québec Production s'est donnée un important portefeuille de projets visant à accroître sa capacité de production et sa marge de manœuvre.

Hydro-Québec Production vise à porter sa marge de manœuvre, qui est actuellement de 9,8 TWh (au 1^{er} janvier 2006), à 15 TWh le plus rapidement possible. En pourcentage de sa capacité de production, il s'agit de porter la marge de manœuvre de 5,0% à 7,7%. Il s'agit là d'un objectif minimum. Rappelons que l'économiste Pierre Fortin, dans son avis d'expert réalisé dans le cadre de la consultation sur la politique énergétique, avait recommandé de porter la réserve cible de 10 à 20 TWh.² Si HQP ne réussit pas à augmenter cette marge de manœuvre, elle sera incapable de soumissionner sur les prochains appels d'offres à long terme du Distributeur, qui devra alors se tourner en partie vers des producteurs d'électricité de source thermique. Assurément, il est

¹ Hydro-Québec Distribution, État d'avancement du plan d'approvisionnement 2005-2014, octobre 2005.

² Pierre Fortin, « Le développement économique et régional, Avis d'expert présenté au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs », page 12.

préférable, d'un point de vue social et environnemental, d'assurer notre autonomie énergétique plutôt que de recourir à l'importation.

Dans ses réponses aux questions des organismes d'examen, le Promoteur a montré l'importante contribution du Projet au redressement des stocks énergétiques et à la reconstitution de la marge de manœuvre visée.³ Dans un scénario d'hydraulicité moyenne et en supposant que le Projet entre en service en 2010, HQP atteint une marge de manœuvre 14,9 TWh cette année là. En l'absence du Projet, la marge de manœuvre reste à 9 TWh en 2010 et demeure inférieure au niveau visé (15 TWh) jusqu'à l'horizon du plan en 2014. Mais ce qui est plus inquiétant, si on renonce au Projet, c'est que dans un scénario de faible hydraulicité, dont la probabilité d'occurrence est tout de même de 2%, la marge de manœuvre sera négative (-1 TWh) en 2010 et ne remontera qu'à 6,7 TWh à l'horizon 2014. HQP ne réussirait alors pas à reconstituer son stock énergétique et sa marge de manœuvre.

Bien sûr, l'absence de la marge de manœuvre visé ne veut pas dire que l'on soit au bord de la pénurie. Mais cela signifie tout de même qu'Hydro-Québec ne pourra encaisser une autre période de faible hydraulicité ou un sursaut de la demande qu'au prix d'achats coûteux sur le marché à court terme.

La perspective d'une pénurie d'énergie semble lointaine pour les Québécois puisque nous n'en avons jamais vécu. Or, la pénurie d'énergie n'est pas un problème réservé aux économies en développement. Certains États américains, notamment la Californie, ont eu à subir des pénuries d'électricité au cours des dernières années, notamment en 2001. On attribue généralement ces pénuries au sous-investissement dans l'accroissement de la capacité de production dans l'Ouest américain dans les années 1990, entre autres en raison de l'opposition

³ Complément à l'Étude d'impact sur l'environnement, Réponses aux demandes de renseignements additionnels de l'administrateur provincial de la CBJNQ et de la Commission fédérale d'examen – Décembre 2005, tableaux C-1, C-2, E-1 et E-2.

suscitée par la plupart des projets. Et plus près de nous, l'Ontario fait face à un problème d'approvisionnement encore plus criant que le Québec.

Une police d'assurance n'est pas un luxe, et encore moins pour se protéger d'un risque comme la faible hydraulité dont la probabilité de réalisation, à 2%, est bien supérieure à ceux des risques de sinistres contre lesquels les agents économiques s'assurent couramment. Dans le contexte où le prix des hydrocarbures se maintient, le recours forcé à l'importation d'énergie de source thermique accroîtrait le tort aux entreprises et à l'économie québécoise. Il est encore plus important d'assurer un approvisionnement énergétique à coût stable.

1.2 Un projet éminemment rentable

Comme la main-d'œuvre, le capital, la terre et la technologie, l'énergie est un facteur de production essentiel à l'économie. Dans une économie ouverte et fortement exposée à la concurrence étrangère, l'impact de chaque intrant peut devenir à lui seul un facteur décisif de réussite ou de déclin économique. Sans pour autant subventionner la consommation d'énergie, le gouvernement a un rôle à jouer pour assurer à l'ensemble des entreprises québécoises un approvisionnement suffisant en énergie, à des prix qui ne nuisent pas à leur compétitivité.

Or, l'Amérique du Nord a connu depuis le début de la décennie une croissance significative des coûts de l'énergie, particulièrement celles de source fossile. Même au Québec, où le poids de la filière hydraulique dans le bilan énergétique atténue l'effet nocif pour les agents économiques de l'augmentation du prix des hydrocarbures, le coût de revient des projets de production d'énergie actuellement en chantier ou à l'étude, croît régulièrement. Ainsi le coût de revient de projets comme Eastmain-1 ou La Romaine (de l'ordre de 7 à 8,5 ¢/kWh) dépasse le double du coût de l'énergie patrimoniale (2,79 ¢/kWh). Et les projets futurs qui sont parfois évoqués, comme Petit-Méticana ou Caniapiscou, seront

encore plus chers. La récente décision de la Régie de l'énergie autorisant Hydro-Québec à majorer ses tarifs de 5,3% s'inscrit dans cette tendance, puisque la hausse demandée et accordée résulte principalement de l'augmentation du coût d'approvisionnement post-patrimonial moyen d'Hydro-Québec Distribution (8,8 ¢/kWh).

Face à cette tendance à la hausse du coût de revient des projets de production d'électricité, on ne compte que quelques rares exceptions dont Gull-Island au Labrador, bloqué en attendant une solution politico-financière avec Terre-Neuve, et Eastmain-1A-Rupert (4,4 ¢/kWh en 2011). Ce dernier projet apparaît ainsi comme le plus économique ET réalisable dans le contexte actuel. S'il fallait y renoncer, le Québec accroîtrait sa dépendance face aux marchés extérieurs, ce qui pénaliserait son économie.

1.3 La création de la richesse collective

Le gouvernement a cruellement besoin de revenus additionnels pour financer ses missions et baisser les impôts, et encore plus s'il veut commencer à rembourser la dette. La FCCQ s'est déjà prononcée en faveur de l'exportation d'électricité en plus grande quantité à l'occasion du Forum des générations, en octobre 2004, et dans son mémoire sur la politique énergétique en 2005. Elle réitère ici son appui à cette stratégie de création de richesse.

Or, à l'heure actuelle, Hydro-Québec est un importateur net d'électricité : le Distributeur importe pour une partie de ses approvisionnements, notamment pour passer la pointe hivernale, tandis que le Producteur est à la fois un exportateur et importateur compte tenu de ses contrats. C'est l'hiatus dans le développement hydroélectrique durant la seconde moitié des années 1990 qui explique que nous soyons devenus un importateur net. Pour redevenir un exportateur net, Hydro-Québec Production doit d'abord reconstituer la marge de manœuvre visée puis, si elle n'est pas requise pour assurer la sécurité

énergétique, la valoriser à l'exportation. À cet égard, les prévisions de prix à la frontière du Québec (par exemple : 8,15 ¢/kWh en 2011 pour les exportations à destination de l'Ontario), confirment la rentabilité du Projet à des fins d'exportation.⁴

Le Projet présente donc un double avantage du point de vue économique : d'une part il aide le Québec à s'assurer contre les effets nocifs d'une éventuelle pénurie d'énergie et d'autre part, il ouvre d'intéressantes possibilités de création de richesse par l'exportation, si la marge de manœuvre peut être valorisée à l'exportation.

1.4 La filière éolienne et l'efficacité énergétique ne sont pas des alternatives au Projet

1.4.1 Filière éolienne

Les appels d'offres déjà réalisés et ceux prévus par HQD pour la filière éolienne porteront à 3 500 MW la puissance éolienne installée au Québec d'ici 2014.⁵ La production éolienne permet de réduire les volumes d'eau turbinés dans les centrales hydroélectriques avec réservoir et favorise l'accumulation de réserves hydrauliques. Ces réserves améliorent notre sécurité énergétique et peuvent éventuellement être exportées à bon prix au moment opportun sur le marché du gros.

Mais la production éolienne n'est pas fiable du fait qu'elle varie en fonction du vent. Elle sert donc à produire de l'énergie, mais on ne saurait compter sur cette filière pour répondre à l'augmentation des besoins en puissance à la pointe hivernale.

⁴ Complément à l'Étude d'impact sur l'environnement, question 11.

⁵ Complément à l'Étude d'impact sur l'environnement, question 21.

De plus, l'instabilité inhérente à la production éolienne représente un défi pour la conduite du réseau de transport. Selon étude (juin 2005) réalisée par la firme de génie-conseil RSW à la demande du MRN, il ne serait pas prudent que la capacité éolienne installée dépasse 10% de la puissance totale qui transite sur le réseau TransÉnergie. On parle donc d'un plafond pour la puissance éolienne au Québec de l'ordre de 3500 MW.

La production éolienne nécessite donc, pour se développer, une source complémentaire capable de palier à son instabilité. Elle demeurera donc nécessairement complémentaire aux autres modes de production d'électricité. Elle ne peut constituer la principale manière de répondre aux défis que pose la sécurité énergétique.

Par ailleurs, à 8,7 cents le kWh (2004), le coût de revient de l'énergie éolienne, incluant le coût d'intégration au réseau (1,3 ¢/kWh) et le service d'équilibrage (provisoirement fixé à 0,9 ¢/kWh), dépasse largement le coût de revient du projet Eastmain-1A-Rupert. Ainsi, pour l'instant, le recours à l'éolien a pour effet de tirer le coût moyen de fourniture vers le haut. Bref, nous devons être prudents face à l'engouement actuel pour l'énergie éolienne et garder l'œil rivé sur les coûts complets relatifs des différentes filières.

Enfin, l'impact sur le territoire d'un champ d'éoliennes serait tout sauf marginal. La Régie de l'énergie souligne que cette filière utilise entre 24 et 117 km² par TWh. L'impact visuel est une préoccupation majeure de la population en général. Le développement de la filière éolienne dépendra, comme pour les autres filières, de l'acceptation par les communautés locales. Il y a fort à parier que, dans ce cas aussi, la contestation sera au rendez-vous pour ce qui est des sites proches des zones habitées.

Bref, tout en appuyant le développement de la filière éolienne, la FCCQ désire souligner que son potentiel ne saurait justifier que l'on y mette tous nos œufs. La sécurité énergétique continuera de passer par la filière hydroélectrique.

1.4.2 Efficacité énergétique

En octobre 2004, Hydro-Québec Distribution déposait pour approbation à la Régie de l'énergie son Plan global en efficacité énergétique (PGEE) 2005-2010. Les investissements d'Hydro-Québec Distribution contenus dans ce plan global représentent un milliard de dollars, soit quatre fois plus que l'ancien plan. Selon HQD, ce plan permettra des économies de 3 TWh à l'horizon 2011. L'analyse financière du PGEE conclut à un coût unitaire global de 3,0 ¢/kWh implanté, ce qui se compare avantageusement au coût marginal de production, de transport et de distribution.⁶ Lors de sa dernière demande budgétaire pour l'année 2006, soumise à la Régie en septembre 2005, HQD s'est fixé un nouvel objectif d'économies d'énergie implantée à fin de 2010 équivalant à 4,1 TWh. Enfin, dans le dernier État d'avancement du Plan d'approvisionnement déposé par HQD à la Régie en octobre 2005, la prévision de la demande incorpore des économies d'énergie correspondant au nouvel objectif de 4,1 TWh implantés à la fin de 2010. On observe donc une croissance importante de l'objectif d'économies d'énergies au cours des dernières années.

Cependant, la prudence demeure de mise à l'endroit du potentiel de l'efficacité énergétique. La cible visée de 4,1 TWh et le coût unitaire à 3,0 ¢/kWh sont des chiffres hautement spéculatifs puisqu'ils dépendent de l'adhésion volontaire de milliers de ménages et d'entreprises aux programmes. D'après le plan, l'essentiel des gains sera réalisé vers la fin de l'horizon, de 2008 à 2010 – ce qui pose toujours un problème d'imputabilité. Si l'adhésion fait défaut, les gains seront moindres et le coût unitaire grimpera.

⁶ PGEE 2005-2010, Budget 2005, HQD-1, Document 1, Demande R-3552-2004, page 92.

Compte tenu de l'augmentation prévue des besoins (13,6 TWh de 2005 à 2014, après prise en compte des économies d'énergie), la recherche d'une plus grande efficacité énergétique ne constitue bien évidemment qu'une partie de la solution. Évitions donc de nous bercer d'illusions : les économies énergies, tout comme la filière éolienne, contribueront certes à réduire le rythme de croissance des besoins, mais il faudra sûrement faire appel aussi et surtout aux filières traditionnelles, dont le projet Eastmain-1A-Rupert représente un fleuron.

Deuxième partie

Les retombées régionales

Au-delà de ses mérites sur le plan énergétique, les chambres de commerce appuient le Projet en raison de ses intéressantes retombées économiques pour le Québec en entier et pour les régions du Nord du Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean en particulier.

Ces retombées sont reliées à la construction du Projet, à son exploitation, au développement régional en général et au développement touristique en particulier.

2.1 Retombées reliées à la construction

La mise en chantier d'un grand projet comme l'Eastmain-1-A-Rupert déclenche un véritable boom économique dans la région hôte et les régions limitrophes. Ces régions, qui ont déjà l'expérience du chantier de la centrale Eastmain-1, espèrent la réalisation du projet l'Eastmain-1-A-Rupert et s'attendent à en tirer d'importants bénéfices.

Le projet est d'autant plus espéré que les trois régions susceptibles de bénéficier le plus des retombées du projet, soit celles du Nord du Québec (en particulier la Jamésie), l'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay-Lac-Saint-Jean affichent toutes trois un taux d'emploi inférieur à la moyenne québécoise. Compte tenu de

la taille relativement modeste de l'économie et du marché du travail dans ces régions, le Projet aura un effet significatif sur les taux d'emploi et de chômage.

	Taux d'emploi	Taux de chômage
Jamésie (Nord du Québec)	56,6%	9,2%
l'Abitibi-Témiscamingue	58,1%	8,3%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	55,7%	10,0%
Ensemble du Québec	60,3%	8,3%

2.1.1 L'expérience du projet Eastmain-1

Selon l'étude d'impacts, « Les entreprises jamésiennes ont bénéficié d'une part non négligeable des retombées générées par le projet de l'Eastmain-1. Ainsi, en date du 30 juin 2004, la valeur totale des dépenses engagées au titre d'achats ou de contrats dans le Nord-du-Québec depuis mars 2003 atteignait 37 M\$. Plus précisément, on avait acheté plus de 16,5 M\$ de biens auprès de plus de 80 fournisseurs (librairies, services de traduction, équipements de sports, réfrigération, électroménagers, etc.), tandis que 15 entreprises s'étaient partagé environ 20,5 M\$ de contrats, dont deux accordés par voie d'appels d'offres ouverts. Les contrats concernaient principalement l'aménagement des services au campement de l'Eastmain ainsi que la fourniture, le transport et l'installation de modules d'habitation. Également en date du 30 juin 2004, on estimait que 4,7 % de la main-d'œuvre du chantier provenait de la Jamésie. »⁷ En février 2006, de nouveaux chiffres produits par la SEBJ indiquent que la valeur totale des contrats octroyés et des dépenses réalisées en Jamésie s'élève à 103 M\$.

⁷ Étude d'impact, 21.2.1.6

« À la suite d'une entente de partenariat avec Hydro-Québec concernant le projet de l'Eastmain-1, les intervenants régionaux ont mis sur pied le Comité de maximisation des retombées économiques du Nord-du-Québec (ComaxNORD), qui a pour objectif de maximiser les retombées économiques des projets hydroélectriques réalisés dans le Nord-du-Québec. Ce comité fait la liaison entre Hydro-Québec, la SEBJ et les différents acteurs de la Jamésie. » Le projet Eastmain-1 a ainsi servi de catalyseur : pour la première fois, les intervenants de la Jamésie se sont ralliés pour s'occuper de l'essor économique de leur région.

De son côté, la SEBJ a mis en place une série de mesures pour maximiser les retombées économiques régionales. Ces mesures touchent les contrats, les achats, la sous-traitance, l'emploi et l'échange d'information.

- La SEBJ produit un bilan mensuel des contrats et des achats liés aux projets, et les trois parties discutent régulièrement du dossier.
- Un agent de chantier a été embauché conjointement par le ComaxNORD et le ComaxAT. Cet agent représente les entreprises du Nord-du-Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue auprès des entrepreneurs présents sur le chantier et aide les entrepreneurs du chantier à trouver des fournisseurs régionaux capables de répondre à leurs besoins.
- Des répertoires d'entreprises régionales ont aussi été préparés pour faire connaître les entreprises régionales aux entrepreneurs du chantier. Seulement pour la Jamésie, on a recensé environ 200 entreprises susceptibles de répondre aux besoins d'Hydro-Québec sur le chantier du projet de l'Eastmain-1.
- La SEBJ donne la priorité à la région hôte pour les achats et les contrats (services professionnels et travaux de construction) d'une valeur inférieure à 1 M\$, sous réserve que la concurrence soit assurée. Plus précisément, la SEBJ invite d'abord les commerces et les entreprises du Nord-du-Québec (région 10) à soumissionner. Si moins de trois soumissionnaires présentent

des offres concurrentielles, les fournisseurs de l'Abitibi-Témiscamingue (région 08) peuvent également soumissionner.

- Dans ses contrats avec ses fournisseurs, la SEBJ permet à un entrepreneur principal d'obtenir un crédit de 40 % sur un montant prédéterminé de sous-traitance à des entreprises du Nord-du-Québec. Cette clause offre un moyen efficace de maximiser les retombées économiques régionales des contrats qui peuvent difficilement être fractionnés et qui font l'objet d'appels d'offres à l'échelle provinciale.

« Comme l'application de certaines mesures s'annonçait difficile faute, notamment, d'un nombre suffisant d'entreprises locales pour garantir une saine concurrence, le ComaxNORD s'est associé au Comité de maximisation des retombées économiques en Abitibi-Témiscamingue (ComaxAT). La région hôte s'est montrée ouverte à la participation de cette région limitrophe dans certaines situations étant donné, principalement, la complémentarité de leurs économies respectives et leurs relations positives de longue date. »⁸

2.1.2 Retombées attendues du projet Eastmain-1A-Rupert

À l'échelle du Québec

Selon l'étude d'impact, le Projet va générer des retombées de 2,3 G\$ pour l'ensemble des entreprises du Québec. Les entreprises du Nord-du-Québec (Jamésie et communautés crie) devraient recevoir 9 % de cette somme, tandis que les régions limitrophes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean en récolteraient respectivement 6 % et 8 %.⁹

⁸ Étude d'impact, 21.2.15

⁹ Étude d'impact, 21.2.2

Tableau 21-9 : Ventilation des retombées économiques par région

Bénéficiaires	Valeur (en millions de dollars)	Pourcentage (%)
• Communautés crie	104,9	4
• Jamésie	106,71	5
<i>Total Nord-du-Québec</i>	<i>211,6</i>	<i>9</i>
Abitibi-Témiscamingue	133,8	6
Saguenay-Lac-Saint-Jean	186,0	8
Autres régions du Québec	1 822,4	77
Ensemble du Québec^a	2 353,8	100

a. Les totaux peuvent différer de la somme des valeurs en raison des arrondis.

En termes d'emplois (directs, indirects et induits), le projet va créer du travail équivalant à 27 028 années-personnes à l'échelle du Québec, durant la période de construction. Rares sont les projets rentables aussi créateurs d'emplois.

Tableau 21-10 : Ventilation des années-personnes par région

Région	Année-personne	%
• Communautés crie	1 052	4
• Jamésie	1 189	4
<i>Total Nord-du-Québec</i>	<i>2 241</i>	<i>8</i>
Abitibi-Témiscamingue	1 389	5
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 209	8
Autres régions du Québec	21 189	78
Ensemble du Québec^a	27 028	100

a. Les totaux peuvent différer de la somme des valeurs en raison des arrondis.

Impacts sur les entreprises jamésiennes

Au vu de la répartition possible des contrats et de la capacité des entreprises locales à répondre aux besoins des entrepreneurs, l'étude d'impacts estime que le Projet pourrait générer des retombées de 106 M\$ pour les entreprises de la Jamésie. Cette somme comprend des retombées directes de 87 M\$, des retombées indirectes de 4 M\$ et des retombées induites de 15 M\$.

Ces chiffres ne comprennent pas les versements reliés à l'entente de partenariat financier conclue entre Hydro-Québec et la MBJ, dont nous faisons état plus loin.

Sur le plan de l'emploi, l'étude d'impacts indique que le projet pourrait créer ou maintenir 930 années-personnes en emplois directs, 72 années personnes en emplois indirects et 186 années-personnes en emplois induits sur une période de cinq ans. Ces estimations ne tiennent pas compte de la taille réduite du bassin de main-d'œuvre disponible et les capacités limitées des entreprises.

Cependant, l'ampleur des retombées pour la région est limitée par la capacité des entreprises régionales de prendre en charge les contrats. Les acteurs régionaux travaillent comme le COMAX et la Chambre de commerce de Chibougamau depuis plusieurs mois sur différents moyens d'accroître cette capacité.

Chibougamau est la ville centre de la Jamésie et représente la « Porte du Nord québécois ». La Chambre de commerce de Chibougamau, qui œuvre au développement économique de toute la Jamésie, appuie le Projet et y voit l'occasion de débloquer une série de dossiers régionaux en attente depuis plusieurs années. Dans son mémoire à Comité provincial d'examen et à la Commission fédérale d'examen, la Chambre de commerce de Chibougamau réitère ses attentes envers Hydro-Québec à l'effet que la société d'État implante une direction régionale sur son territoire, nomme et installe un directeur régional à Chibougamau, utilise l'aéroport de Chibougamau pour le transport des travailleurs vers le site du Projet, favorise davantage les travailleurs issus de la Jamésie dans l'embauche, rehausse le seuil des contrats attribués exclusivement aux entreprises sises en Jamésie, et privilégie le transport des marchandises vers le site du Projet via Chibougamau et la Route du Nord.

Hydro-Québec s'est engagée à reconduire les mesures incitatives mises en place pour favoriser la participation des entreprises et des travailleurs de la

Jamésie au projet de l'Eastmain-1 et à les adapter au projet de l'Eastmain-1-A et dérivation Rupert. Comme le projet de l'Eastmain-1-A–Rupert suivra de près celui de l'Eastmain-1, les entreprises de la Jamésie qui auront travaillé sur ce dernier projet pourront tabler sur leur expérience pour tirer profit des opportunités offertes par le nouveau chantier.

Abitibi-Témiscamingue

« Le tissu économique de l'Abitibi-Témiscamingue est plus dense que celui du Nord-du-Québec, et les entreprises de cette région ont de solides capacités techniques et financières. Cet état de choses est attesté par la valeur des contrats obtenus dans le cadre du projet de l'Eastmain-1. Ainsi, au 25 février 2006, l'Abitibi-Témiscamingue avait bénéficié de 131 M\$ de retombées sous forme de contrats et de dépenses en biens et services non stratégiques.

Compte tenu des capacités de la région, l'étude d'impacts estime que les entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue pourraient aller chercher près de 204 M\$ au titre de contrats et d'achats de biens ce qui générerait 114 M\$ de retombées directes pour la région. Ces contrats concernent principalement la construction, les télécommunications, la fourniture et l'installation d'équipements, etc. Il faut ajouter à cette somme 3,78 M\$ de retombées indirectes et 15,45 M\$ de retombées induites par les dépenses des ménages, soit un total de 133,8 M\$ de retombées économiques en Abitibi-Témiscamingue.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Au vu de l'expérience du projet de l'Eastmain-1, on estime que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean bénéficiera, en raison principalement de sa forte compétitivité et de sa situation géographique, de retombées économiques liées au projet de l'Eastmain-1-A–Rupert qui pourraient totaliser 186,02 M\$, soit 145,68 M\$ de retombées directes, 9,10 M\$ de retombées indirectes et 31,24 M\$ de retombées induites. Cette prévision se compare à la somme des retombées

réellement perçues du projet Eastmain-1, qui s'élèvent à 182 M\$ en février 2006 selon la SEBJ.

2.2 Retombées reliées à l'exploitation

L'étude d'impact évalue les coûts d'exploitation de la centrale de l'Eastmain-1-A et des biefs Rupert à environ 6,5 M\$ par année. L'exploitation des installations nécessitera une quinzaine d'employés.¹⁰

Du côté des achats de biens et services, les entreprises jamésiennes sont susceptibles d'accroître légèrement leur marché, par rapport à la situation actuelle. Pour l'exploitation du complexe La Grande, les achats de biens et de services en Jamésie ont totalisé 10 M\$ en 2003. « L'ajout des centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle ainsi que des ouvrages de la dérivation Rupert au parc d'équipement d'Hydro-Québec devrait accroître légèrement les possibilités de contrats pour les entreprises jamésiennes. »¹¹

2.3 Reliées aux ententes de partenariat à long terme entre le Promoteur et les collectivités locales

Le Projet entraînera le versement d'importantes sommes aux collectivités locales dans la région d'accueil du Projet. Ces fonds serviront au développement de la collectivité de la MBJ et pour la réalisation de travaux correcteurs liés à la dérivation de la rivière Rupert. Les ententes de partenariat associées au Projet représentent pour ces collectivités une occasion unique de financer leur stratégie de développement.

¹⁰ Étude d'impact, 21.1.3

¹¹ Étude d'impact, 21.2.3

2.3.1 Retombées reliées au développement régional

En vertu de l'entente conclue avec la municipalité de Baie-James, Hydro-Québec versera près de 300 millions de dollars sur 50 ans (en dollars courants) pour favoriser la réalisation de projets à caractère social, environnemental et économique dans la Municipalité de la Baie James (MBJ).

- 195,1 M\$ pour la réalisation et l'exploitation de la dérivation partielle de la rivière Rupert;
- 75,3 M\$ pour la réalisation et l'exploitation de la centrale de l'Eastmain-1-A;
- 28,2 M\$ pour la réalisation et l'exploitation de la centrale de la Sarcelle.

De plus, Hydro-Québec versera, au Fonds de développement régional de la MBJ, un montant représentant 1 % des coûts de projet des lignes de transport et des postes requis pour le raccordement de la centrale de l'Eastmain-1-A et de la centrale de la Sarcelle au réseau principal d'Hydro-Québec TransÉnergie.¹²

La MBJ constituera un Fonds de développement régional pour recevoir ces montants. Ce fonds sera contrôlé, géré et administré exclusivement par la MBJ ou par une entité juridique créée et contrôlée par elle.

2.3.2 Travaux correcteurs

La communauté jamésienne profitera également d'un fonds de travaux correcteurs, dans lequel Hydro-Québec versera 10 M\$ à raison de 2 M\$ par année pendant cinq ans.

La Municipalité de Baie-James (MBJ) constitue un Fonds des travaux correcteurs, lesquels seront planifiés et exécutés sous son entière responsabilité. Le Fonds sera contrôlé, géré et administré exclusivement par la MBJ ou par une entité juridique créée et contrôlée par elle.

¹² Complément à l'Étude d'impact sur l'environnement, question 7.

Retombées reliées au tourisme

L'expérience des régions hôtes des aménagements hydroélectriques montre que les aménagements hydroélectriques et les réservoirs représentent des attractions qui favorisent le développement récréo-touristique dans son ensemble.

En Jamésie, les activités récréo-touristiques se sont développées à la faveur du désenclavement du territoire, et plus particulièrement de l'ouverture des routes de la Baie-James, du Nord et Transtaïga, ainsi que des chemins donnant accès aux villages criés.

L'accessibilité accrue du territoire a conduit à une amélioration progressive des services hôteliers et touristiques dans les communautés criées et jamésiennes de sorte que l'industrie touristique joue un rôle de plus en plus important dans l'économie régionale.¹³

Selon une enquête réalisée en 1998-1999 par la Chaire de Tourisme de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, les activités touristiques les plus pratiquées dans la région sont la visite des installations hydroélectriques d'Hydro-Québec (76,6 %) et la découverte du paysage (67,8 %).

Les données compilées par Hydro-Québec indiquent que les installations de la Baie-James reçoivent en moyenne 8 000 visiteurs par année depuis une dizaine d'années.¹⁴

Selon une étude effectuée à l'été 2003, 46 % des « Buts des séjours sur le territoire de la Baie-James – Été 2003 » mentionnent la visite des installations du

¹³ Étude d'impact, 18.2.1.1

¹⁴ Étude d'impact, 18.2.1.1

complexe La Grande.¹⁵ L'enquête a indiqué que les activités touristiques estivales les plus populaires sur le territoire de la MBJ sont les visites du complexe La Grande et la pêche. Selon cette enquête, les principaux plans d'eau fréquentés pour la pêche sont le réservoir Robert-Bourassa, la rivière Rupert, le lac Sakami et le lac Duncan et la plupart des lieux de pêche sont situés à proximité des routes.¹⁶

La visite des installations hydroélectrique va souvent de pair avec d'autres activités récréo-touristiques. Ainsi la chasse au caribou et la pêche s'est développée le long des axes routiers du complexe La Grande et sur certains réservoirs.¹⁷

L'ouverture du territoire attire aussi les villégiateurs. Abstraction faite des sites prisés pour la chasse ou la pêche, les principaux lieux d'intérêt mentionnés par les villégiateurs sont les réservoirs Robert-Bourassa, La Grande 3 et La Grande 4 ainsi que les rivières Eastmain, De Pontois, Sakami et au Castor.¹⁸

Les données recueillies au bureau d'information touristique situé au kilomètre 6 de la route de la Baie-James montrent que l'achalandage est en hausse depuis l'ouverture de la route au public en 1986. En effet, le nombre de véhicules de touristes est passé d'une moyenne annuelle de 2 987 pour la période 1990-1994 à 4 161 pour la période 1995-1999, soit une augmentation de 40 %.¹⁹

On estime que les retombées économiques locales engendrées par les touristes qui visitent les installations d'Hydro-Québec à la Baie-James atteignent environ un million de dollars par année.²⁰

¹⁵ Étude d'impact, 18.2.1.3

¹⁶ Étude d'impact, 18.2.1.3

¹⁷ Étude d'impact, 21.2.1.4

¹⁸ Étude d'impact, 18.2.1.5

¹⁹ Étude d'impact, 18.2.1.1

²⁰ Étude d'impact, 18.2.1.2

Tous ces faits et chiffres reliés à l'impact avéré du développement du complexe La Grande sur le tourisme inspirent confiance quant à l'impact attendu du projet Eastmain-1A-Rupert sur le développement récréo-touristique et motivent l'appui des chambres de commerce.

Conclusion : l'urgence de passer à l'action

Tandis que le coût total du Projet et sa rentabilité ont été établis originellement en fonction du début des travaux au printemps 2006, on prévoit maintenant le début des travaux pour le printemps 2007.

Les reports dans la mise en chantier du Projet ont pour effet de retarder la réalisation des retombées économiques positives attendues par les communautés hôtes. De plus les retards dans la mise en service du Projet ont pour effet d'en réduire significativement la rentabilité. Dans ses réponses aux questions du COMEX, le Promoteur a calculé l'impact d'un scénario de construction qui débiterait au printemps 2007. Il appert que ce report « entraînerait une augmentation des coûts de construction de l'ordre de 150 M\$ essentiellement causée par les frais d'intérêts et d'inflation. »

Mais surtout, les délais dans la mise en service privent HQP des revenus attendus de l'exploitation des aménagements. Ainsi, le manque à gagner relié à la non-vente de 8,5 TWh à un prix moyen d'entre 7 et 8 ¢ US/kWh, est chiffré à environ 765 M\$ CA sur une base annuelle.²¹ Ce manque à gagner est irrécupérable dans le futur. Or il s'agit là d'une somme colossale, du même ordre que l'augmentation annuelle du budget de la santé, et qui pourrait servir à financer, sous forme de dividende remis au gouvernement, les programmes sociaux auxquels tiennent les Québécois.

Compte tenu des multiples avantages du Projet sur le plan économique, pour l'ensemble du Québec et les régions hôtes, la FCCQ souhaite que toutes les parties impliquées consentent les efforts requis pour respecter le calendrier actuel et permettre à Hydro-Québec d'amorcer les travaux au printemps 2007.

²¹ Complément à l'Étude d'impact sur l'environnement, question 16.